

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHATEAUBRIANT

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/177 en date du **03 SEP. 2013** une enquête publique est ouverte à la mairie de CHATEAUBRIANT, « Maison de l'Urbanisme » 4, rue du Commandant Bachellerie, pendant une période de 31 jours du 1^{er} octobre 2013 au 31 octobre 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la SARL ARTOS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de transit, tri, regroupement de déchets dangereux et non dangereux et un stockage de solvants industriels situés à CHATEAUBRIANT, 9 rue Lafayette Z.I.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 1432 2° a, 1434 2°, 2717 2°, 2718 1° à déclaration sous les numéros 1173 3°, 1132 B 2 b, 1131 2° c, 1175 2° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Gérard JOUSSEAUME, exploitant maraîcher en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de CHATEAUBRIANT, « Maison de l'Urbanisme », 4, rue du Commandant Bachellerie, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mardi 1 ^{er} octobre 2013	de 9 H 00 à 12 H 00
- mercredi 9 octobre 2013	de 14 H 00 à 17 H 00
- vendredi 18 octobre 2013	de 9 H 00 à 12 H 00
- jeudi 24 octobre 2013	de 9 H 00 à 12 H 00
- jeudi 31 octobre 2013	de 14 H 00 à 17 H 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de CHATEAUBRIANT, « Maison de l'Urbanisme, 4, rue du Commandant Bachellerie, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de CHATEAUBRIANT.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de CHATEAUBRIANT pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SARL ARTOS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.